

Police de caractères: Surligner les objets textuels

Colorer les objets :

Aucun
Aucun
Aucun
Aucun
Aucun
Aucun

ÉQUILIBRE, subst. masc.

A.- Usuel.

1. Attitude ou position stable (généralement verticale pour le corps humain) d'un corps ou d'un objet dont le poids est partagé également des deux côtés d'un point d'appui, de sorte que ce corps ou cet objet ne bascule ni d'un côté ni de l'autre. *Manquer d'équilibre, rattraper son équilibre; sens, troubles de l'équilibre.* Synon. *aplomb, assiette.* *Transformer une carrière et une forêt, en édifice, en équilibres magnifiques* (Valéry, *Eupalinos*, 1923, p. 137). *Ses mains s'activèrent pour rétablir l'équilibre de son petit chapeau* (Roy, *Bonheur occas.*, 1945, p. 93).

– *P. métaph.* *La dame continuait à tenir en équilibre instable son sourire* (Proust, *Guermantes* 2, 1921, p. 424):

1. ... il [Fiodor] aura mis la maison sens dessus dessous. D'ailleurs, pauvre maison, elle est toujours sens dessus dessous... Telle est la nature de son **équilibre**, on n'arrivera pas à la mettre d'*aplomb* tout à fait, c'est une habitude à prendre. Je finirai par marcher exprès la tête en bas... Bernanos, *Joie*, 1929, p. 672.

– *Locutions*

♦ *adv.* *En équilibre*, plus rarement *d'équilibre*. Dans une position parfois difficile, précaire, mais stable. *Quartiers de rochers en équilibre sur leurs angles* (Jouy, *Hermite*, t. 2, 1812, p. 360). *L'impossibilité physique, (...) de mettre un cône pesant en équilibre sur sa pointe, quoique l'équilibre soit mathématiquement possible* (Cournot, *Fond. connaiss.*, 1851, p. 44). *Femmes qui portent une cruche d'argile en équilibre au-dessus du front* (Benda, *Trahis. clercs*, 1927, p. 299). *V. chavirer* A 2, cit. de Musset :

2. Les nageoires pectorales et ventrales ne paroissent pas être d'un grand usage dans le mouvement progressif des poissons; mais ils s'en servent pour *se tenir en équilibre* et en repos, en les étendant chaque fois qu'il faut corriger une vacillation. Cuvier, *Anat. comp.*, t. 1, 1805, p. 507.

♦ *verbale.* *Perdre l'/son équilibre.* Pencher exagérément d'un côté, au risque de tomber. *Il perdit l'équilibre, faillit s'étaler* (Zola, *Terre*, 1887, p. 66). *L'ivrogne, perdant l'équilibre, oscillait sur sa chaise* (Maupass., *Contes et nouv.*, t. 2, Champ d'oliv., 1890, p. 97).

– *En partic.*, domaine du *spectacle*. Dans une attraction de cirque ou de music-hall, performance d'une personne (parfois d'un animal) réussissant à se tenir ou à faire tenir des objets dans cette position. (Quasi-)synon. *acrobatie.* *Tour d'adresse des jongleurs et (...) équilibres des funambules* (Chateaubr., *Polém.*, 1818-27, pp. 319-320). *Faire des tours d'équilibre avec une queue de billard et deux boules* (Flaub., *Bouvard*, t. 1, 1880, p. 5).

♦ *P. métaph.* [Mr Balfour] *parvint, par des prodiges d'équilibre, à se maintenir encore toute une année sur la corde raide* (Maurois, *Édouard VII*, 1933, p. 169). *J'abordai cette carrière inconfortable où je suis, m'engageant avec innocence sur un fil d'équilibre où j'avance péniblement* (Camus, *Env. et endr.*, 1937, p. 14).

2. *P. anal.* ou *au fig.*

a) Juste rapport, proportion harmonieuse entre des éléments opposés ou convenable pondération des parties d'un ensemble; *p. méton.* état de stabilité qui en résulte. *Équilibre*

harmonieux, heureux, parfait, précaire; juste, nouvel équilibre; équilibre des traits. Plus que la rareté de chacun des détails, il goûtait l'équilibre de leur ensemble, l'harmonie, l'ordre, le mariage de cette riche diversité (Barrès, *Cahiers*, t. 3, 1904, p. 247). *Tout commerce entre deux humains est un difficile équilibre* (Montherl., *Célibataires*, 1934, p. 894). V. *bride* ex. 3 :

3. Il faut donc conclure que la réalité consiste en un **état d'équilibre** entre deux forces, dont l'une tend à disjoindre et à diviser sans cesse le continu et l'homogène, dont l'autre s'oppose à ce travail de disjonction, s'efforce de maintenir assemblés, de soustraire à la possibilité d'une division nouvelle les états fragmentaires déterminés déjà par la force adverse parmi la trame du continu. Gautier, *Bovarysme*, 1902, p. 273.

4. En remontant chez moi pour y passer la soirée à travailler de mon mieux, je me disais que le monde n'est pas construit pour l'**équilibre**. Le monde est *désordre*. L'**équilibre** n'est pas la règle, c'est l'exception. Et je faisais le serment de travailler pour l'*ordre* et l'**équilibre**. Duhamel, *Maîtres*, 1937, p. 167.

♦ *Faire équilibre*. Opposer une force morale ou une personne à une autre pour la contrebalancer. Synon. *faire contrepoids*. [L'*aristocratie*] *a fait équilibre à la royauté; elle a été contrepoids* (Hugo, *Homme qui rit*, t. 3, 1869, p. 127). *Compter sur Giraud pour faire équilibre à de Gaulle* (De Gaulle, *Mém.* 1956, p. 161).

Rem. On rencontre, notamment ds le domaine esthétique, un emploi péj. dans lequel l'équilibre est conçu comme un état statique en conflit avec la transgression créatrice de l'artiste. *La beauté ne saurait naître que d'un déséquilibre, et elle évite l'équilibre, lequel engendre la mort* (Cocteau, *Poés. crit. I*, 1959, p. 121).

b) En partic.

– Domaines de l'*activité intellectuelle* et *psychique*

♦ Domaines *intellectuel* et *moral*. État du cœur et de l'esprit quand aucun trouble intérieur ou extérieur ne gêne leur fonctionnement normal. *Équilibre intérieur, intellectuel, moral; (re)trouver son équilibre*. Synon. *calme, sérénité, tranquillité*. *Une santé d'esprit, un équilibre de toutes ses facultés, qui lui causait une volupté physique* (Rolland, *J.-Chr.*, *Matin*, 1904, p. 210). *Cet équilibre physique et moral qu'elle avait mis des années à conquérir* (Martin du G., *Thib.*, *Été 14*, 1936, p. 174). V. *conflit* ex. 6.

♦ Domaine *psychique*. État de psychisme dont la structure et le fonctionnement ne sont gênés par aucun trouble intérieur; „Caractère harmonieux, sans prédominance aucune, sans névrose`` (Ancelin 1971). (Quasi-) synon. *bon sens, raison*. Anton. *démence, folie*. *Cet équilibre que nous appelons la raison* (Joubert, *Pensées*, t. 1, 1824, p. 210). *Un acte qui fait douter de ton équilibre* (Jammes, *Corresp.* [avec Gide] ds Claudel-Gide, *Corresp.* 1899-1926, p. 227).

– Domaine des *arts* et des *lettres*

♦ **ARTS PLASTIQUES** et **MUS.** Répartition heureuse, distribution harmonieuse de la composition d'une œuvre. *Tel est l'équilibre du nu sculpté qu'il n'y a plus de centre, mais que chaque partie obéit à toutes* (Alain, *Beaux-arts*, 1920, p. 233). *Sobre majesté des parfaits équilibres du Poussin* (Lhote, *Peint. d'abord*, 1942, p. 80). *Cette espèce [de contrepoint, à savoir le fleurî] est très facile à écrire si l'on n'a cure de rythmes harmonieux, et si l'on procède au hasard sans se soucier de l'équilibre des rythmes ni de la musicalité de l'ensemble* (Koechlin, *Règles contrepoint*, 1926, p. 41).

♦ **LITT.** Qualité d'un ouvrage, d'un style, d'une expression, résultant de l'agencement heureux de la composition ou d'une parfaite maîtrise des possibilités de la langue. *Fixer par ce chef-d'œuvre [Les Provinciales] l'équilibre de la prose française* (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. 1, 1840, p. 122).

B.- Emplois spéc.

1. SC. DE LA NATURE

a) MÉCAN. et **PHYS.** Fait, pour plusieurs forces ou actions agissant sur un système, de se contrebalancer exactement, ne modifiant en rien son état de repos ou de mouvement; *p. méton.* situation d'un système soumis à ces forces ou actions et qui reste dans l'état. Anton. *déséquilibre*. *Balance dont les deux plateaux sont en équilibre* (Du Camp, *Hollande*, 1859, p. 38). *Déterminer les conditions d'équilibre d'un corps soumis à diverses forces de contact* (F. Perrin, *Dyn. relativ.*, 1932, p. 4). V. *accélération* ex. 12 :

5. La propriété principale de l'**équilibre** qui constitue un corps est l'élasticité. Elle dépend d'un état de tension qui se produit et s'établit de proche en proche, entre les molécules liées qui viennent à subir une action extérieure, choc, pression ou traction, tant que des limites, d'ailleurs très-variables, ne sont pas dépassées. Renouvier, *Essais crit. gén.*, 3^eessai, 1864, p. 57.

6. ... pour un physicien la place qu'occupe la plus petite balle de sureau s'explique par le *conflit* ou l'**équilibre** de lois d'attraction et de répulsion qui gouvernent des mondes bien plus grands. Proust, *Prisonn.*, 1922, p. 213.

♦ *Équilibre stable*. Équilibre qui tend à se rétablir spontanément lorsqu'il est légèrement troublé. Anton. *équilibre instable, non stable. L'équilibre est stable dans les positions où le centre de gravité du système est le plus bas, et l'équilibre n'est pas stable, dans les positions où ce centre est le plus haut* (Poisson, *Mécan.*, t. 2, 1811, p. 299).

– *P. métaph. Quatre-vingts ministres essayèrent en vain de tenir en équilibre la bascule royale* (Vigny, *Mém. inéd.*, 1863, p. 76).

– *PHYS. NUCL. Équilibre radioactif*. „État atteint par une substance radioactive dont la désintégration donne un nouveau produit radioactif, lorsque le nombre d'atomes formé pendant chaque intervalle de temps est égal au nombre d'atomes disparus” (Uv.-Chapman 1956).

Courbe obtenue avec le radium en équilibre radioactif (M^{me}P. Curie, *Radioactiv.*, t. 2, 1910, p. 109).

SYNT. *Équilibre des forces, d'un système; point, position, rétablissement, rupture d'équilibre; assurer, chercher, conserver, détruire, maintenir, réaliser, troubler l'équilibre.*

b) CHIM. et THERMODYNAMIQUE. „État d'un corps ou d'un système de corps qui dépendent des conditions de leur milieu (température, pression, etc.) d'une façon telle qu'à chaque état défini de ces conditions, appelées *facteurs de l'équilibre*, corresponde un état déterminé et toujours le même du corps ou du système considérés, quel que soit le sens dans lequel s'est effectuée la variation du milieu” (Lal. 1968). *Équilibre de température; équilibre adiabatique**. *Pour exprimer l'équilibre thermodynamique, on doit égaler les énergies émises et absorbées en moyenne par seconde* (L. de Broglie, *Théorie quanta*, 1959, p. 84). *L'équilibre thermique tend à se rétablir horizontalement grâce aux vents, et verticalement grâce aux ascendances* (Jeux et sp., 1968, p. 1619).

c) BIOCHIMIE et PHYSIOL. Fait, pour plusieurs constituants d'un corps, d'être en proportion constante; *p. méton.* état d'un corps dont les constituants restent en proportion constante. *Équilibre organique; maintien de l'équilibre. Équilibre du carbone et de l'azote dans les animaux* (C. Bernard, *Notes*, 1860, p. 54). *Ces substances qui deviennent de violents poisons sitôt que leur équilibre chimique est rompu* (Bernanos, *Imposture*, 1927, p. 370). *V. antigène ex. 1.*

– *Vx. Équilibre des humeurs.* Exacte distribution des humeurs dans l'organisme, facteur de santé. *Ces effets [de l'eau carminative] annoncent toujours en l'homme un équilibre parfait entre les humeurs* (Balzac, *C. Birotteau*, 1837, p. 48).

d) BIOL. et ÉCOLOGIE. Situation dans laquelle les interactions entre la flore et la faune, le sol et la végétation d'un milieu donné sont telles que la structure et le fonctionnement de ce milieu restent constants. *Équilibre biologique :*

7. Du reste, la nature est si loin de partager nos préjugés, nos dégoûts, nos peurs enfantines, qu'elle semble soigner et protéger spécialement les espèces rongeurs qui contrarient l'économie de nos petites cultures, mais qui ailleurs l'aident utilement à *maintenir l'équilibre des espèces* et à combattre l'encombrement végétal de certains climats. Michelet, *Insecte*, 1857, p. 9.

2. SC. HUM.

a) Domaine de l'activité écon. et pol.

– **ÉCONOMIE**

♦ **ÉCON. FIN.** *Équilibre d'un budget; équilibre budgétaire, financier.* Situation dans laquelle les dépenses d'un budget annuel sont entièrement couvertes par les recettes. *Proclamer tous les ans l'équilibre d'un budget, qui n'a jamais été équilibré depuis qu'il existe* (Goncourt, *Journal*, 1864, p. 5). *Assurer l'équilibre de son budget sans faire appel à des subventions étrangères* (*Civilis. écr.*, 1939, p. 3806).

♦ **ÉCON. POL.** Situation dans laquelle le déficit ou l'excédent du commerce international sont

équivalents. *Équilibre des échanges internationaux. Le rétablissement de notre équilibre économique et monétaire* (De Gaulle, *Mém.*, 1954, p. 21). *L'équilibre de la balance touristique des pays européens* (Jocard, *Tour. et action État*, 1966, p. 268).

– POLITIQUE

♦ **POL. INTÉRIEURE.** *Équilibre des pouvoirs.* Situation dans laquelle les pouvoirs politiques d'un pays se pondèrent et se contiennent mutuellement, de façon à exclure la prédominance de l'un d'eux. *Décret absurde qui transformait l'équilibre des pouvoirs en hostilités réciproques* (Staël, *Consid. Révol. fr.*, 1817, p. 275).

♦ **POL. INTERNAT.** Situation dans laquelle des États limitent et contiennent leurs influences ou leurs pouvoirs de façon qu'aucun d'eux n'ait une prépondérance particulière ou qu'ils soient solidaires en cas de nécessité. *Il existait alors en Europe un équilibre de forces; mais la paix d'aujourd'hui ne fait songer qu'à une sorte d'équilibre de faiblesses, nécessairement plus instable* (Valéry, *Regards sur monde act.*, 1931, p. 30). *On a dû rarement observer dans l'histoire du monde un changement aussi brusque dans l'équilibre des forces* (Goldschmidt, *Avent. atom.*, 1962, p. 58):

8. Le propre de l'**équilibre européen**, c'est d'établir entre les divers états une solidarité telle, que, le plus grand se trouvant menacé dans le péril des moindres, tous les forts sont engagés, non par vertu, mais par égoïsme (ce qui est plus sûr), à la défense de tous les faibles. A. de Broglie, *Diplom. et dr. nouv.*, 1868, p. 53.

Équilibre de la terreur. „Principe de stabilité fondé sur l'espoir que la terreur qu'inspirent les armes nucléaires dissuadera les adversaires d'en faire usage`` (Gilb. 1971).

b) Domaine de la géogr. hum.

– **DÉMOGR.** Situation dans laquelle la population d'un pays est en harmonie avec les ressources du pays considéré. *Équilibre de population, écueil de nos économistes* (Fourier, *Nouv. monde industr.*, 1830, p. 32).

– **GÉOGR. et AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.** *Métropole* d'équilibre.*

– **SOCIOL.** *Équilibre social.* „État d'intégration dans lequel les tendances compétitives ou antagonistes se compensent réciproquement`` (Willems 1970). *Il est impossible que les peuples les plus forts ne tendent pas à s'incorporer les plus faibles (...); c'est une loi mécanique de l'équilibre social non moins nécessaire que celle qui régit l'équilibre des liquides* (Durkheim, *Divis. trav.*, 1893, p. 332).

Rem. *Équilibre* est utilisé le plus souvent au sing.; on le rencontre parfois au plur. au sens usuel pour marquer un effet de style (cf. *supra* A 1, citat. de Valéry) et dans les domaines sc. ou économique.

Prononc. et Orth. : [ekilibr̥]. Cf. *équi-*. Ds *Ac.* 1694-1932. **Étymol. et Hist.** **1.** 1544 « équivalence, égalité » *equalibre* (Maurice Scève, *Delie*, 419 ds Hug.); **a)** 1611 « égalité de poids » *equilibre* (Cotgr.); **b)** spéc. 1663 (Pascal, *Traité de l'équilibre des liqueurs*); **2.** 1748 domaine pol. (Montesquieu, *Esprit des Lois*, XIII, 17, note ds *DG*). Empr. au lat. impérial *aequilibrium* « exactitude des balances, équilibre » composé de *aequus* « égal » et *libra* « balance ». **Fréq. abs. littér.** : 2 926. **Fréq. rel. littér.** : xix^es. : a) 2 441, b) 2 357; xx^es. : a) 3 548, b) 6 964. **Bbg.** Baudez (J.). Le Cirque et son lang. *Vie Lang.* 1962, p. 509. – Jourjon (A.). Rem. lexicogr. *R. Philol. fr. et Litt.* 1915-1916, t. 29, p. 63.